

OAP N°21 - Cité du Geai

Zones : Ui et Uie

Destination de la zone :

- Activités tertiaires (commerces de loisirs, services, bureaux).

Organisation fonctionnelle :

- création d'une voie de desserte à l'arrière de la zone, le long de la voie ferrée (circulation automobile et poids lourds);
- création de voies de desserte perpendiculaires à l'avenue de Lyon, de manière à limiter les effets de massivité et redonner une dimension urbaine à l'avenue ;
- création d'une voie cycle et piétonne de desserte de la zone, parallèle et entre l'avenue de Lyon et la voie nouvelle;
- localisation et mutualisation (dans la mesure du possible) des stationnements à l'arrière de la zone, le long de la voie nouvellement créée et de la voie de chemin de fer;
- récupération d'une surlargeur le long de l'avenue de Lyon pour permettre la réalisation de circulations cycles et piétonnes sécurisées et d'une voie de transports en commun en site propre (TCSP).

Aménagement urbain et paysager :

- implantation des constructions parallèlement ou perpendiculaire à l'avenue de Lyon de manière à renforcer l'alignement;
- conservation possible des bâtiments existants alignés parallèlement à l'avenue de Lyon avec adaptation structurelle en fonction de la nouvelle destination de la zone (vitrine commerciale, percements physiques ou architecturaux, etc);
- traitement paysager de l'avenue de Lyon avec une alternance entre arbre d'alignement et végétation arbustive;
- les voies de desserte perpendiculaire seront également soulignées par un alignement d'arbre.

